



## **Procédure d'Accueil pour des Personnes en Situation de Handicap à l'Association Porte Avenir, Formation**

### **1. Prise de Contact Initial**

Lors de l'inscription, mise en relation avec le référent handicap pour évaluer les besoins spécifiques.

### **2. Évaluation et Adaptation**

Entretien avec le référent handicap pour discuter des adaptations nécessaires.  
Coordination avec le formateur pour déterminer la faisabilité des adaptations.

### **3. Coordination et Planification**

Organisation de réunions avec les intervenants (stagiaire, formateur, financeur, accompagnant) pour finaliser les aménagements.  
Collaboration avec des associations spécialisées pour obtenir des conseils, du matériel ou un financement.

### **4. Décision et Inscription**

Orientation vers d'autres prestataires si nécessaire.  
Confirmation de l'inscription et préparation du formateur.

### **5. Intégration en Formation**

Présentation des aménagements aux autres stagiaires, avec consentement.  
Accompagnement continu par le référent handicap.

### **6. Suivi et Évaluation**

Assistance pour la partie administrative liée au handicap.  
Rencontres mensuelles pour l'ajustement des adaptations.  
Invitation à évaluer la formation pour améliorer l'intégration future.

Cette procédure vise à assurer une intégration efficace et respectueuse des besoins des personnes en situation de handicap au sein de l'Association Porte Avenir